

Image not found or type unknown



Cdd et prime d'intéressement

Par **christian57**, le **06/05/2014** à **17:20**

bonjour,

j'ai été, en 2013, cinq mois en cdd dans une entreprise. Cette dernière verse une prime d'intéressement à ses ouvriers, ai-je le droit de toucher une partie de la prime au prorata pour l'année 2013 qui est versé en 2014, même si je ne fais plus partie de l'effectif aujourd'hui.

merci de votre réponse